

 <p>PLEIN LES YEUX LOISIRS ET VACANCES ADAPTÉS</p>	<p>COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</p>	<p>27 février 2014 MNS</p>
---	---	--------------------------------

Membres du Conseil d'Administration présents : Philippe Curdy, Alain Crida, Eric baffet, Monique Bientz, Olivier Debost, Michèle Nicolas, Marie-Hélène Laxenaire, Elisabeth Schneider, Héléna Jullien.

Excusés et démissionnaires : Samuel Sonnet, Sonia Sinqsous, Cindy Mugnier

Après les mots d'accueil et de remerciements à l'Assemblée présente, Alain Crida, au nom de notre Président Philippe Curdy présente le rapport moral, le rapport d'activité 2013. Monique Bientz présente à tous le rapport financier.

Un certain nombre de sujets sont débattus.

La facturation :

Depuis la mise en place de la nouvelle procédure, les factures précèdent les concerts et les séjours. Nous sommes payés plus rapidement mais surtout, nos adhérents et également leurs référents qui les aident dans leur comptabilité, arrivent mieux à se repérer.

Avoir une personne référente dans chaque établissement nous permettrait d'avoir un relais.

Les éducateurs du foyer d'hébergement proposent que les factures soient envoyées directement aux tuteurs sans passer par les référents des résidents. Cela semble souhaitable pour les factures de séjour mais pas pour celles des concerts. Les résidents et leurs référents ont besoin d'être au courant des concerts, de leur coût... Ils doivent faire suivre la facture au tuteur (parents, service...) Si la facture n'est pas réglée au bout d'un mois, notre trésorière envoie systématiquement une relance.

Les bénévoles :

Il nous en faudrait un plus grand nombre pour pouvoir mener à bien plus de sorties loisirs, week-ends, concerts...

La question du coucher des résidents du Goéland après les concerts peut être un frein pour certains (peur de faire mal, d'entrer dans l'intimité de la personne...)

La question de la formation des bénévoles qui accompagnent les concerts se pose : gestes de vie quotidienne, conduite des véhicules...

M. Revol remercie les bénévoles pour leur investissement car le bonheur des résidents est visible aux retours des sorties.

Les établissements gérés par l'ADIMC74 ont toujours favorisé la mise en place des activités proposées par Plein les Yeux par le prêt de matériel, véhicules... Le nouveau directeur général de l'ADIMC74 arrive prochainement : nous devons voir avec lui comment il est possible de rester en partenariat.

Un grand nombre de nos bénévoles sont également des professionnels travaillant dans les établissements. Cela facilite grandement l'accompagnement de nos vacanciers et adhérents qui se sentent compris et en sécurité. Par contre se pose la question de leur fatigue (risque d'accident de travail), des responsabilités, et parfois des questions éthiques.

L'écriture d'une charte pour valider les actions est à réfléchir.

Il est précisé que sur les activités courtes, concerts, week-ends, les accompagnateurs de Plein les Yeux ne sont jamais rémunérés. Sur les séjours longs, les accompagnateurs ont un contrat d'engagement éducatif. La seule limite concerne l'accompagnement d'un seul vacancier, dans ce

cas l'accompagnant est bénévole. Il signe alors un contrat de bénévoles. Il lui est demandé de prendre une adhésion à l'association. Il est donc assuré.

Ski : il n'y a pas eu de sorties d'organisées en 2014. il n'est proposé que le Festival handigliss,(descente des cascades) le 17 mars. Nous notons la fatigue de certains bénévoles qui sont également professionnels des établissements.

Résolutions :

1^{ère} résolution : le rapport moral est approuvé à l'unanimité

2^{ème} résolution : le rapport financier est adopté à l'unanimité

3^{ème} résolution : l'affectation des résultats sur le fond de réserve est approuvée à l'unanimité

4^{ème} résolution : le montant des adhésions proposé par le conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

Il est précisé que tous les internes des établissements pour adultes sont adhérents de l'association.

Elections au conseil d'Administration:

Comme prévu dans nos statuts, nous avons 3 représentants de l'ADIMC74 dans notre conseil d'administration : Hélène Jullien, Marie Hélène Laxenaire, Estelle George.

Démissionnent : Samuel Sonnet et Sonia Sinqsous

Ne se représentent pas Cindy Mugnier.

Tous 3 restent disponibles sur des actions ponctuelles mais ne veulent plus s'investir dans le fonctionnement de l'association. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur investissement ces dernières années.

Se présentent:

Mme PILLOUD Nathalie

Mme DONAT Carole

Mme MILLET Maryline

Toutes 3 sont élues à l'unanimité

Nous remercions chacun de son attention et proposons le pot de l'amitié.